

Compte rendu du Conseil Municipal du 12/08/2025 – 19h00

Présents

- | | | | |
|--|---|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Cauchard Jacques | <input checked="" type="checkbox"/> Chafki Elise | <input checked="" type="checkbox"/> Claude Jean-François | <input checked="" type="checkbox"/> Drain Marie-Pierre |
| <input checked="" type="checkbox"/> Giraud Guillaume | <input checked="" type="checkbox"/> Bernd Hofmann | <input checked="" type="checkbox"/> Micoud Marion | <input type="checkbox"/> Pascal Myriam |
| <input checked="" type="checkbox"/> Simoes Sandrina | <input checked="" type="checkbox"/> Zanardi Guy | | |

Excusé : Philippe Sionneau n'ayant donné aucune procuration

Le quorum étant atteint, Mme. la Maire et Présidente du Conseil Municipal ouvre la séance du mardi 12 août 2025 à 19h

Mme La Maire demande à l'assemblée du conseil de désigner un secrétaire de séance, Marion MICOUD prend en charge cette tâche.

Mme La Maire demande au Conseil s'il y a des questions ou remarques relatives au compte rendu du précédent Conseil Municipal en date du 1 juillet 2025, ce qui n'est pas le cas.

Par vote unanime, 9 voix pour, sans abstention ni vote contre, le compte-rendu du conseil municipal du 1 juillet 2025 est adopté.

Mme. la Maire fait passer la feuille d'émargements pour cette approbation en même temps que la feuille de présence pour le conseil du jour.

Ordre du jour :

- 1/Composition Conseil Communautaire 2026/2032
- 2/Décision modification de crédits DM1
- 3/Changement des horaires au secrétariat
- 4/Autorisation cession action détenue auprès de Eaux de Grenoble Alpes

1/Composition Conseil Communautaire 2026/2032

Mme la Maire rappelle au conseil municipal que la composition de la communauté sera fixée selon les modalités prévues à l'article L.5211-6-1 du CGCT. Il rappelle la composition actuelle du conseil communautaire de la communauté de commune du Trièves ainsi que les sièges de droits attribués conformément au IV de l'article L. 5211-6-1.

Il présente alors les différents scénarios qui sont proposés au vote et qui respectent certaines conditions cumulatives :

- Les sièges sont repartis en fonction de la population municipale de chaque commune
- Chaque commune dispose d'au moins un siège
- Aucune commune ne peut disposer de plus de la moitié des sièges
- La part des sièges attribuée à chaque commune ne peut pas excéder 20% de la proportion de sa population par rapport à la population globale des communes membres.

C'est ainsi 10 scénarios qui sont discutés et proposés au vote, en plus de celui de droit commun qui attribuent tenant compte de ces règles, les différents sièges entre les 27 communes qui composent la CCT.

Après discussion, il est proposé au vote le scénario 1 soit 47 sièges :

5 sièges : Monestier de Clermont et Mens,

2 sièges : Saint Martin de la Cluze, Sinard, Clelles, Châtel en Trièves, Gresse en Vercors, Chichillianne, Roissard, St Jean d'Hérans, Château Bernard, Saint Paul lès Monestier, Saint Michel les Portes, Saint Baudille et Pipet,

1 siège : Treffort, Monestier du Percy, Saint Guillaume, Tréminis, Avignonet, Saint Martin de la Cluze, Lalley, Saint Maurice en Trièves, Prébois, Cornillon en Trièves, Le Percy, Lavars, Saint Andéol .

Mme la Maire soumet le scénario aux votes

Il en résulte : 1 abstention ; 4 votes contre ; 4 votes Pour

2/Décision modification de crédits DM1

Sandrina Simoens, première adjointe en charge des finances, présente les différentes lignes du budget faisant l'objet de la proposition de modification :

COMPTES DEPENSES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
21 / 2135 / 12	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	5 400.00	
023 / 023	Virement à la section d'investissement	5 400.00	
Total		10 800.00	0.00

COMPTES RECETTES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
021 / 021 / OPFI	Virement de la section d'exploitation	5 400.00	
70 / 7088	Autres produits d'activités annexes (abonnements et vente d'	1 779.97	
70 / 7022	Coupes de bois 2	120.03	
70 / 70881	Produits des services exploités dans l'intérêt du personnel	1 700.00	
77 / 773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par l	1 800.00	

Cette décision consiste à ouvrir des crédits supplémentaires en dépenses et en recettes afin de régler la facture de création de la pergola du camping, pour 5400€ HT.

Cette somme est obtenue par l'augmentation des recettes suivantes :

- Remboursement de doublons de paiements 2024 pour 1800€
- Remboursement de cotisations de retraite 1700€
- Encaissement de la recette Régie Giono 2023 en attente pour 1779.97€
- Encaissement de pénalités de retard d'exploitation de coupe de bois pour 120.03€

Au total 5400€ de dépenses pour 5400€ de recettes.

Cette proposition de modification de crédits est mise aux votes.

Elle est approuvée à l'unanimité

3/Changement des horaires au secrétariat

OBJET : DEMANDE MODIFICATION DES HORAIRES

Bonjour,

En période de vacances scolaire, mes horaires ne sont pas adaptés à ma vie familiale. Je ne dispose pas en effet de moyen de garde avant 8h30. C'est pourquoi, je demande au Conseil Municipal à changer mes horaires de travail. Voici mes horaires actuels :

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
9H30-12H30	8H30-12H30		9H-12H30	8H30-12H30
13H30-17H30			13H30-16H30	13H30-17H

Je propose de commencer tous les matins à 9h. Cela me permettra d'emmener ma fille au centre de loisir pendant les vacances scolaires. Les centres de loisirs commencent en effet à 8h30. Je n'aurai plus à demander la permission de modifier mes horaires en période de vacances. Les horaires des permanences mairie sont conservées ; comme actuellement. (Mardi : 10h-12h et Jeudi 14h-16h). Voici les horaires qui me conviendraient.

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
9H-12H30	9H-12H30		9H-12H30	9H-12H30
13H30-18H			13H30-17H	13H30-16H30

Je vous remercie pour votre compréhension.

Cordialement,

Emilie DAVID

Mme la Maire propose de soumettre au vote la demande de modification d'horaires de la part de Mme Emilie David, secrétaire de mairie de Lalley.

0 Vote Pour ;

7 Votes Contre ;

2 Abstentions

La municipalité souhaite que la modification des horaires aboutisse à plus de régularité et à la simplification de ceux-ci.

Aussi la municipalité propose les horaires suivants :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
9h - 12h	9h - 12h		9h - 12h	9h - 12h
13h30 - 17h	13h30 - 16h30		13h30 - 17h	13h30 - 16h30

Cette proposition est soumise une nouvelle fois aux votes du conseil :

7 Votes Pour ;

0 Votes Contre ;

2 Abstentions

4/Autorisation cession action détenue auprès de Eaux de Grenoble Alpes

Il est proposé de céder les actions détenues par la Mairie de Lalley auprès des eaux de Grenoble Alpes contre la somme de 10€. Mme la Maire soumet la proposition aux votes, celle-ci est approuvée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question diverse n'étant soulevée, Mme le Maire clos la séance du Conseil Municipal à 20 heures 47



Le secrétaire de séance